

Séance du douze novembre mil neuf cent soixante deux.

Le douze novembre mil neuf cent soixante-deux, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Gennevilliers, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance extraordinaire, sous la Présidence de son Maire.

Étaient présents : M. M. Judith Maire, Deneux adjoint, Gilles, Violette, Legrand, Cumant, Cruffart, Boumier, Loyillon, Née, Rabier formant la majorité des membres en exercice.
Absents excusés : M. M. Gerost, Laraut, Robert.
Obient : M. Bauchin
Secrétaire : M. Loyillon

Le Président ouvre la séance et établit la composition des bureaux de vote et de dépouillement pour les élections législatives des 18 et 25 novembre.

2° Lieu des réunions électorales : Le Maire fait la communication suivante :

Deux, des cinq candidats de notre circonscription - M. M. Boscher par lettre, et Ceccaldi par téléphone, ont demandé une salle de la Mairie pour y tenir leur réunion, M. Boscher désirant faire un bref compte rendu devant les membres du Conseil Municipal, ce que j'ai transmis à chacun d'entre vous, mais ajoutant qu'il aimerait recevoir ceux de nos administrés voulant le rencontrer (des papillons indiquant que la réunion aurait lieu à la Mairie), j'ai téléphoné à la Mairie d'Evry-Petit-Bourg pour l'informer que nous ne pouvions admettre la réunion publique à l'Hôtel de ville, et que je mettais à sa disposition la salle du sous-sol du groupe scolaire Crumetean ; des papillons rectificatifs ont été apposés sur les panneaux du candidat M. N. R.

Monsieur Ceccaldi ayant demandé téléphoniquement qu'une salle de la Mairie lui soit réservée, Monsieur Deneux qui se trouvait au secrétariat, a, comme il était convenu, refusé cette salle et a invité le candidat à faire sa réunion dans un café.

Je vous donne ces explications parce que hier matin une discussion tout amicale, s'est élevée entre Monsieur Deneux et moi, sur l'opportunité de mettre le sous-sol du groupe scolaire Crumetean à la disposition des candidats.

Monsieur Deneux estime que c'est un bâtiment communal et qu'il faut lui étendre l'indivision qui vise la mairie. Je pense ^{qu'il faut} à l'encontre ce sous-sol ne peut être assimilé à la maison commune et qu'il est tout de même utile d'avoir un endroit autre qu'une salle de café pour que les électeurs puissent venir, sans complexer d'avoir à prendre une consommation, écouter les exposés des candidats. C'est mon point de vue. Cependant je me souviens à l'avis de la majorité si elle estime que tout bien dépendant de notre administration, ne peut être utilisé à des fins politiques. Le point de vue du Maire, partagé notamment par M. Violette et vice est adopté, après une discussion, au cours de laquelle Monsieur Deneux aimerait qu'un prix de location soit fixé et réglé par chaque fraction politique sollicitant la disposition de cette salle.

3° Financement de certains projets

Les difficultés de financement de nos projets étant celles que vous connaissez, j'ai été amené à interroger la Société auxiliaire de Crédit, 35 rue de la Boétie à Paris, qui nous avait fait des offres le 24 septembre et au sujet de laquelle la Sous-Préfecture m'a donné de bons renseignements.

J'ai chiffré approximativement quatre projets qui me semblent retenir un certain degré d'urgence, dont voici le détail.

- 1° aménagement du nouveau cimetière (clôture, allées, plantations d'arbres) coût approximatif = 10 000 NF.
 - 2° clôture et aménagement du sol du terrain complémentaire du Parc des Sports. 15 000 NF
 - 3° achat du terrain Scellot Briemont de 1 ha, 78 ca 80 ca pour création d'un jardin public au centre duquel serait édifié ultérieurement un centre culturel ou maison de la jeunesse ainsi qu'éventuellement, dans sa partie haute un centre d'apprentissage. Coût approximatif 16 000 NF
 - 4° surélévation de l'Hôtel de Ville pour transférer au second étage le logement du secrétaire et aménager en bureaux et salles d'archives, les pièces d'habitation ainsi rendues libres (ces travaux étant commandés par l'expansion de la commune) Coût approximatif 16 500 NF
- C'est donc un prêt de 200 000 NF qui devrait être consenti par cet organisme.

La Société Auxiliaire de Crédit a répondu le 9 novembre, donnant son accord pour l'octroi d'un prêt de 200 000 NF au taux de 6.65% l'an, remboursable en quinze annuités de 21.475, 99 NF.

Monsieur Logellon fait observer que pour le 3^e projet (acquisition du terrain Mallet, Brémont) la Caisse des Dépôts et Consignations accepte de prêter au taux de 5,25 l'an lorsque une collectivité envisage de constituer des réserves foncières.

Le Conseil Municipal décide en conséquence, de retirer 100 000 NF prévus pour l'achat de ce terrain, des 200.000 NF sollicités.

Pour ce qui concerne le projet de surélévation de la mairie MM Logellon, Violette, Legrand, font remarquer qu'il y a une possibilité d'utiliser une superficie importante des combles, sans toucher à la structure générale, pour y aménager le logement du secrétaire. Ils visiteront le grenier, étudieront le projet et établiront une approximation de la dépense à engager.

Le principe de contracter l'emprunt pour le montant qui reste à définir, après l'examen des travaux à faire à l'Hôtel de ville, auprès de la Société Auxiliaire de Crédit, est adopté.
Compte rendu des résultats de l'adjudication du vestiaire d'arches

Le vingt sept octobre nous avons enregistré les soumissions des diverses entreprises ayant postulé pour l'édification d'un bâtiment. Ont été déclarés adjudicataires:

L'entreprise Faissant pour la maçonnerie qui accepte de faire le travail pour 42500 NF, alors que le chiffre de l'adjudication fixé sur l'affiche, à 50000 NF et ayant subi un rabais de 16% était de 42000 NF.

L'entreprise Garretti-Marcion de Rio Orange pour

1^o la charpente 4625, 39 NF — 5040, 00

2^o la menuiserie 4683, 50 NF — 6720, 00

L'entreprise Laté de Vergy-Châtillon pour

l'électricité 2437, 00 NF — 3360, 00

L'entreprise Fabre de St Genièvre des Bois

pour la plomberie sanitaire 8960 NF — 10.080, 00

L'adjudication a été déclarée infructueuse pour les postes suivants:

Conseillère - Frigorifique - chauffage - peinture

Nous avons demandé à l'autorité de tutelle l'accréditation

approuvé
par le
maire

[Signature]

tion de traiter de gré à gré comme le règlement le permet.

Je puis vous dire que M. Carotte de Nemey, serait intéressé pour la zincure-couverture; que l'entreprise Fabre va donner un nouveau prix pour le chauffage et que l'entreprise Jean de Ballancourt pourrait traiter pour la peinture.

Délégation à prendre pour la mise en adjudication
des vestiaires douches des garages, rue de la Sablière

Le Maire demande de prendre une délibération décidant de la mise en adjudication de la construction des garages pour matériel communal de sécurité et de voirie. Le Conseil Municipal prend cette délibération.

Proposition de création d'une Foire commerciale
à Nemey

Le Maire donne lecture d'une offre de Monsieur Marcel Bourhis 39 avenue Henri Barbusse à Bagneux, d'organiser dans notre localité une foire commerciale, artisanale, industrielle et si possible fête foraine. Le Conseil Municipal accueille cette offre et charge son Maire de dire à M. Bourhis qu'étude sera faite avec le Syndicat d'initiative en formation pour éventuellement fixer une date qui pourrait être celle de la Saint-Denis 1963.

Lettre de Monsieur Monnet

Le Maire lit ensuite la lettre que Monsieur Monnet ancien propriétaire à Nemey, lui a écrite, lui reprochant notamment de lui avoir occasionné une privation de jouissance de sa propriété en apportant un trouble du fait de son acquisition d'une partie du jardin de l'actuelle gendarmerie pour l'agrandissement de son chantier de charbons, insinuant que les tractations auraient pu se faire à l'insu du Conseil Municipal et qu'il aurait transgressé les règles édictées pour l'exploitation de son commerce.

Le Maire a fait la communication suivante: « Certains de mes collègues ont eu connaissance d'une lettre d'un ancien habitant de Nemey, Monsieur Monnet, qui m'a été »

approuvé trois mots
rayés nuls.

[Signature]
786

adressée sous pli recommandé, avec une copie
envoyée au Préfet.

Elle émane d'un homme que je considérais
comme pondéré, mais en réalité plein de suffi-
sance et ne pensant qu'à son égoïsme. J'ajou-
terai que le contribuable qu'il estime être
ne peut être rangé que dans la catégorie de
ceux qui alimentent le budget communal dans
la plus faible proportion, puisqu'il était proprié-
taire d'une résidence secondaire qu'il n'habi-
tait que l'été, en week-end, et encore de façon
épisodique.

Il a, dans sa lettre, versé tout son fiel contre moi
me posant des questions qu'il pensait embarras-
santes et développant des suppositions portant
atteinte à mon intégrité. Je lui ai répondu
dans des termes que je me suis efforcé de rendre
aussi corrects que possible, malgré l'agression
épistolaire dont j'ai été l'objet et dont voici
les passages ayant trait à ses questions:

"L'achat de l'immeuble de la gendarmerie a
"été fait dans des conditions légales prescrites,
"après autorisation du Conseil Municipal en
"date du 22 avril 1961 et, plan de division
"approuvé par l'autorité préfectorale en date du
"8 juin 1961. L'acte a été dressé par Maître
"Gilles notaire à Kemmery, en l'étude duquel
"vous pourriez en avoir connaissance, et les chiffres
"vous convaincront, au sens financier du mot,
"que je n'ai pas fait une affaire, mais plutôt
"la Commune, comme mon devoir le prescrivait. Le
"Conseil Municipal a d'ailleurs, été unanime pour
"approuver l'heureuse transaction.

"En ce qui concerne l'exploitation de mon chantier,
"rue de la République, elle a été possible à
"la suite de l'autorisation préfectorale en
"date du 10 mars 1955, confirmée le 28 mars
"1962, en indiquant qu'elle était reconduite
"par le bénéfice de l'antériorité et que son
"classement, de ce fait, en deuxième classe, dis-
"pensait de l'enquête de commodo et incommodo.
"Je regrette que vous ayez été si mal informé

"comme je regrette que vous puissiez croire que
"j'aurais bénéficié d'influences, je m'honore de ne
"jamais avoir sollicité d'interventions, à quelque
"titre que ce soit, pour ma personne ou mon
"affaire commerciale" etc....

Après examen de cette affaire le Conseil Muni-
cipal attestant qu'il a bien été informé par
son Maire des détails du projet d'achat de
l'immeuble Gambelle actuellement occupé par
la Gendarmerie, et qu'il a en connaissance
de cause, décidé de la transaction, renouvelle
sa confiance à son Maire en flétrissant les
calomnies dont il est l'objet.

L'ordre du jour étant épuisé, certains membres
présentent des observations. Monsieur Nice fait
remarquer qu'un affaissement de la chaussée,
en face la propriété anciennement Cassegram
dû à une tranchée du Gaz de France, n'a
pas été remblayé.

Monsieur Gumant signale aussi un trou en
face la poste, par suite des travaux des P. & C.
Monsieur Gumant demande qu'un râtelier soit
déposé dans le cimetière pour permettre aux
personnes qui le visitent d'entretenir les tombes
de leurs familles.

Monsieur Violette informe le Conseil Municipal
des travaux qui s'imposent aux fenêtres du presby-
tère. La Commission des travaux se rendra sur
place et fournira un rapport.

Monsieur Teneux signale que les gendarmes ne
disposent que de waters extérieurs dont la fosse
n'est plus étanche. Il serait désirable que
nous puissions leur donner avant leur trans-
fert dans la nouvelle caserne, en raison de la
privation d'une partie de leur jardin, une
petite compensation par l'installation de
W.C. intérieurs (un au rez-de-chaussée, et
un au premier étage). Le conseil municipal
approuve cette suggestion et charge son
Maire de voir l'architecte communal.

Monsieur Lozillon donne des explications
au sujet de la prochaine construction des

M. L. M. Il pense qu'elle va commencer
au début de décembre.

La séance est ensuite levée à 23 heures

Junll

Demu

7.12.62

Gruffaut

unaut

M. L. M.

Séance du trente novembre mil neuf cent soixante-deux.

Le trente novembre mil neuf cent soixante-deux
à vingt heures trente, le Conseil Municipal de
la Commune de Mennecy, régulièrement convoqué
s'est réuni à la Mairie en séance ordinaire,
sous la Présidence de son Maire.

Étaient présents : M. M. Judith Moine, Demu adjoint
Violette, Legrand, Cunault, Gruffaut, Née, Rabier
formant la majorité des membres en exercice.

absents : M. M. Boulieu, Gilles, Bourcier, Loyillon

absents excusés : M. M. Gierst, Laroux, Robert

Secrétariat : Née

Le Président ouvre la séance. Les procès-
verbaux des deux dernières séances sont lus et
adoptés.

Le Maire donne des explications sur les travaux
d'aménagement à entreprendre à l'actuelle gendarmerie
pour la construction de water et de salles d'eau.

Le Conseil Municipal demande qu'un W.C. public
soit construit à côté de l'édicule situé derrière
la Mairie. Le Maire demandera à l'architecte d'é-
tudier ce projet.

Sur une observation de Monsieur Gruffaut appuyé
par Monsieur Née le Conseil Municipal envisage
d'intensifier l'éclairage de la rue de la Fontaine
en changeant des lampes à incandescence par des
lampes fluorescentes.

Sur une observation de M. M. Legrand et Violette
il serait urgent de faire les réparations qui
s'imposent à la partie arrière du presbytère.